Date de mise en ligne : le 03 novembre 2026

D2026-125

VILLE DU PECQ
DECISION
7.10 DIVERS

Objet : Virement de crédits – Budget principal de la Ville :

Anne-Laure de BROSSES, Maire de la Ville du Pecq ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération N°26-1-3 du 18 février 2026 relative au vote du Budget Primitif 2026 du budget principal de la ville,

Considérant la nécessité de procéder à un ajustement technique des prévisions de recettes afin de finaliser l'inscription budgétaire liée aux produits de cessions d'éléments d'actif,

DECIDE

Les crédits des recettes de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2026 inscrits au compte 775 sont modifiés conformément au tableau d'ajustement technique suivant :

Chapitre	Nature	Montant	Libellé	Motif
77	775	- 5 000,00 €	PROD. DES CESSIONS D'IMMO FINANC	Ajustement technique
77	773	5 000,00 €	MANDATS ANNULES OU DECH. QUADRIE	

D'indiquer que les membres du Conseil Municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Fait au Pecq, le 29 OCT. 2026

Le Maire,

Anne-Laure de BROSSES

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20261029-D2026-125-AR
Date de réception préfecture : 03/11/2026